FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 368
Moto-Club —— MOTO CLUB DES MONTS
N° d'affiliation —— 2671
Date —— 31 MARS 2019
Lieu —— LA COURRIERE 8730 LAURIERE
Organisateur technique - BERNARD CHAPUT
E-mail —— mcdesmonts@outlook.fr
Téléphone —— 06 81 38 62 62

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BONNEAU PIERRE	Licence : 004408
Président du Jury ou Arbitre*	BARRAUD FRANCIS	Licence : 003006
Membre du Jury	DA ROCHAS GUY	Licence : 249866
Membre du Jury	BOUGAIN GILLES	Licence : 004673
Commissaire technique responsable	PASCAL RICHARD	Licence : 108004
Responsable du chronométrage	TEAM FLC	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
MOTO	15	99	125 A 450 CC	☒ Solo ☐ Equipage
MOTO	15	99	125 A 450 CC	☐ Solo ☒ Equipage
QUAD	15	99	125 A 450 CC	☒ Solo ☐ Equipage EPREUVE SOUS
				☐ Solo ☐ Equipage RESERVE 20 QUAD
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

Engagement :
Site Internet ---- www.liguelimousinengagement.fr
Contact ---------- DA COSTA AMELIE
Téléphone ------- 06 42 14 07 68 E-mail -- mcdesmonts@outlook.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif :
Caution : Licence

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Docteur Jérémy SALLE

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 1

Hôpital le plus proche ..... CHU LIMOGES

Temps de trajet (en min) ..... 40 MINS

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site .....

Adresse ..... La Courrière 87370 LAURIERE

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 5 KMS

Largeur minimum de la piste ..... 5 M

Nombre d'OCP* 13

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto : 120 (30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : 50 (30 pilotes par kilomètre)

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 18/11/2018	Date : 04/01/2019	Date : 08/01/2019
SECRETAIRE	Par délégation pour Patrick Lamoureux	Numéro : 19/0021
DA COSTA. H.	SD	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00
	LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine	

Poste secours.

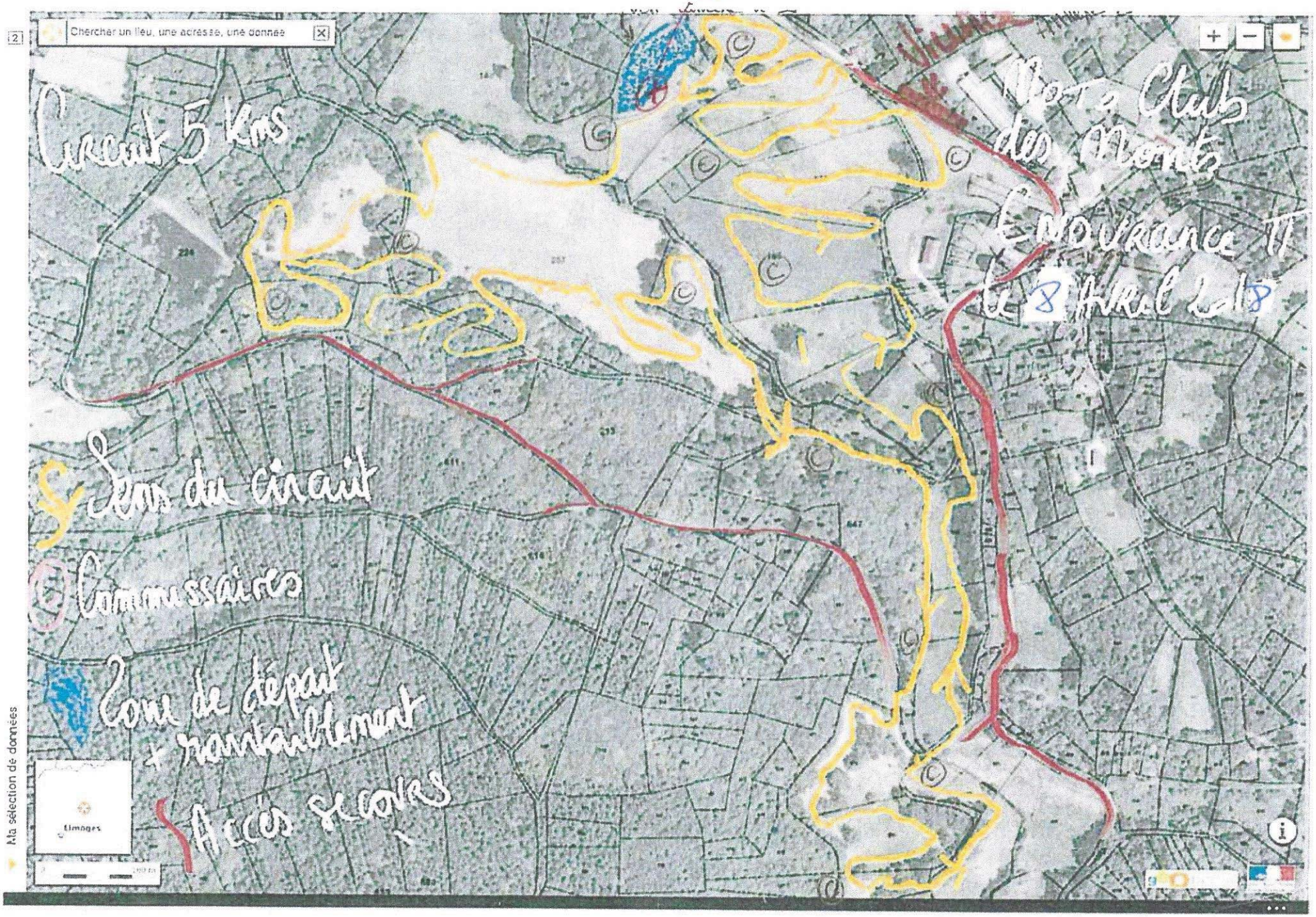

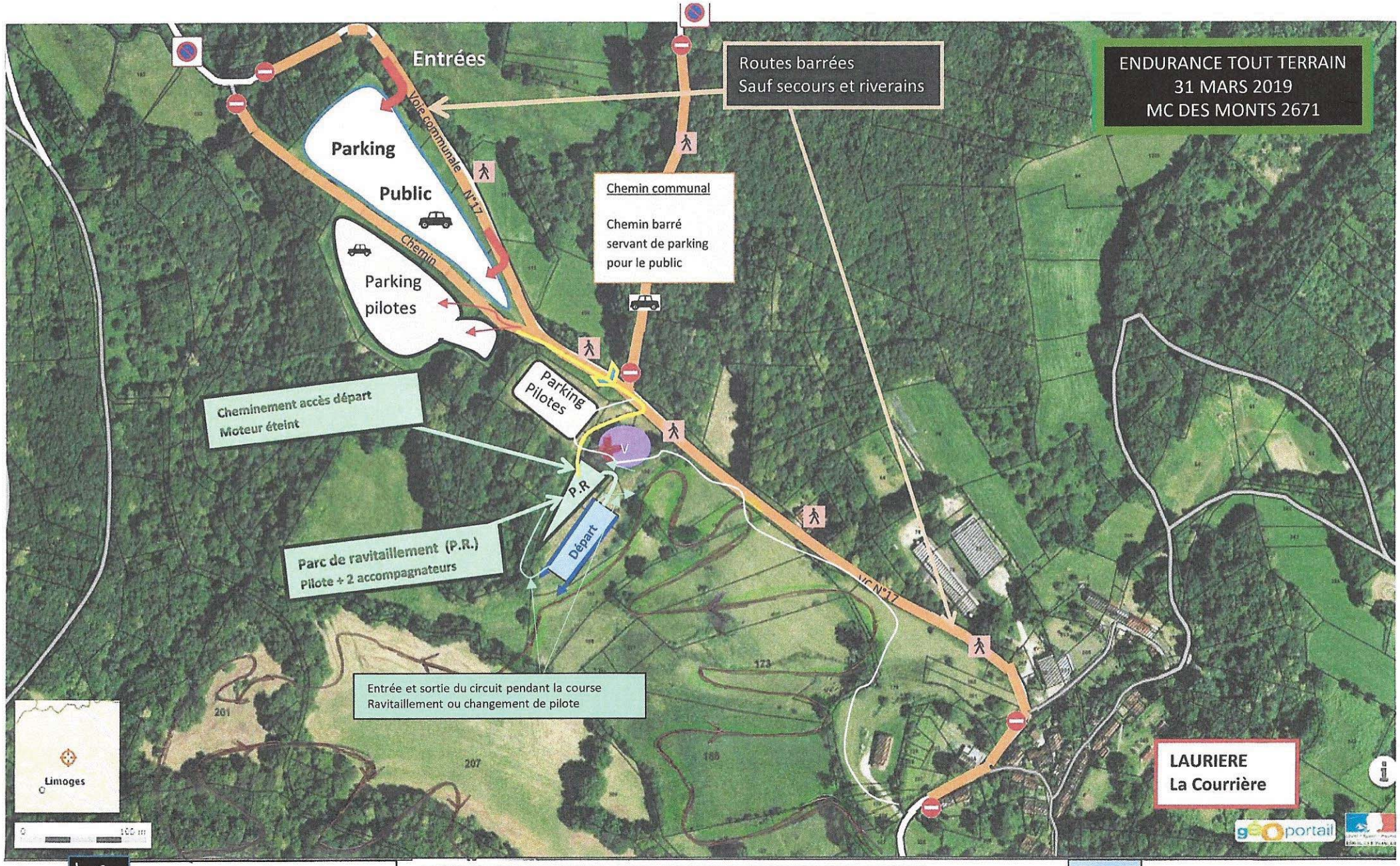

Délimitation zone public

Poste secours : médecin / ambulance / secouristes

Départ Départ en épi devant le P.R., pilotes face à leurs machines. Au signal de départ, les pilotes les récupèrent afin de rejoindre la piste pour la course

VILLAGE : Buvette / sandwicherie / rassemblement public

Cheminement du parking au parc de ravitaillement

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 368
Moto-Club —— ASSOCIATION MC DES MONTS
N° d'affiliation —— 2671
Date —— 31 MARS 2019
Lieu —— LA COURRIERE 87370 LAURIERE
Organisateur technique - BERNARD CHAPUT
E-mail —— mcdesmonts@outlook.fr
Téléphone —— 06 81 38 62 62

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- 31 MARS 2019

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
LA	veille			
18H	20H	Contrôles administratifs	MOTO/QUAD	
7H	8H30	Contrôles administratifs	QUAD	1H30
		Contrôles techniques	QUAD	
8H30	11H15	Contrôles administratifs	MOTO	2H45
		Contrôles techniques	MOTO	
QUADS*				
9H		Essais Libres	QUADS	30 MINS
9H30		Départ		
12H		Arrivée		2H30
12H	13H	Repas		1H
MOTOS				
13H		Essais Libres		
13H30		Départ	SOLOS / DUOS	
16H30		Arrivée	MOTOS SOLOS	3H
17H30		Arrivée	MOTOS DUOS	4H
		Fin		
18H		Remise des Prix		

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 1 579 844 / 218. 409

ASSURE : **MOTO CLUB DES MONTS** - 87370 LAURIERE

COMPETITION : **ENDURANCE TOUT TERRAIN**

LIEU : **LA CARRIÈRE 87370 LAURIERE** **CATEGORIE :** **NATIONALE**

TYPE : **ENDURANCE TOUT TERRAIN** **N° D'AGREMENT :** **A DEFINIR**

DUREE : **1 JOUR** **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **31/03/2019** **JUSQU'AU :** **31/03/2019**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport

***Police souscrite par la FFM au nom de MOTO CLUB DES MONTS qui lui est affilié**

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited **Le Preneur d'Assurance**

DTW R·Q 1991

Villeurbanne, le 10/12/2018

GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : (0)4.72.34.90.29

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9